

PROCES – VERBAL de la SEANCE du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2017 à 17 H 15

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour la 1^{ère} séance ordinaire de l'année scolaire sous la présidence de Mme Dubord, principale du collège. Après un mot d'accueil et quelques explications sur le déroulement des séances et la nécessité d'un quorum réglementaire, Madame la Principale fait circuler la feuille d'émargement.

Absents excusés : Mme Bonaldo, M Ksaz
Absents excusés remplacés :
Personne invitée : Mme Mallet, CPE en stage

Mme la Principale propose Mme Bidan, CPE, comme secrétaire de séance et propose que chaque collège (à l'exception de celui des élèves) puisse assurer le secrétariat de séance à tour de rôle.

Approbation à l'unanimité du secrétaire de séance et de cette modalité.
Le quorum étant atteint (21 présents), la séance est ouverte à 17 H 20

I. Délibération sur Saisine du Chef d'Établissement : fonctionnement administratif et général de l'établissement

1. Approbation du présent ordre du jour

Madame la Principale fait un rappel des principaux points mis à l'ordre du jour auxquels il faut ajouter une information sur le dispositif « devoirs faits » et une information concernant la procédure de marché pour les voyages scolaires
L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

Vote : 21 pour 0 abstention 0 contre
--

2. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 juin 2017

Madame la Principale fait un rappel des principaux points qui étaient mis à l'ordre du jour. Le procès verbal a été envoyé à tous les membres afin qu'ils puissent en prendre connaissance

Approbation à l'unanimité .

3. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Selon l'article R 421-20 du décret 2010-99 du 27 janvier 2010, le Conseil d'Administration adopte son règlement intérieur. Le règlement intérieur a été envoyé avec les convocations.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité.

Vote : 21 pour 0 abstention 0 contre
--

Arrivée de Mme Billot à 17h45 : 22 membres

4. Installation des instances

Conseil d'Administration

L'élection des représentants au Conseil d'Administration a eu lieu le 13 octobre 2017.

Représentants des parents d'élèves :

♦ **Composition :** Madame La Principale rappelle la composition du Conseil d'Administration pour un établissement de moins de 600 élèves à savoir : 24 membres

Mme La Principale communique les résultats des élections des parents, le pourcentage de familles qui a voté.

Rappel :

En 2012 : 975 inscrits, 345 votants soit 35.88% ; 343 suffrages exprimés ; 2 blancs ou nuls

En 2013 : 966 inscrits, 352 votants soit 36.40%, 321 suffrages exprimés 31 blancs ou nuls

En 2014 : 976 inscrits 419 votants soit 42.93%

En 2015 : 947 inscrits 447 votants soit 47.20 % 389 suffrages exprimés 58 blancs ou nuls

En 2016 : 877 inscrits 436 votants soit 49.71 % 387 suffrages exprimés 49 blancs ou nuls

En 2017 : 849 inscrits 361 votants : 42.52% 302 suffrages exprimés 59 blancs /nuls

Une seule liste de parents, 6 sièges à pourvoir, sont déclarés élus

Sont déclarés élus : Mme Actry

Mme Depont

Mme Billot

Mme Alary

Mme Catanese

Mme Buttigieg

Suppléants :

M Cazac

Mme Larroux

Mme Selin

Mme Bruchet

Mme Mouledous

Représentants du personnel enseignant et d'éducation et de documentation

Rappel

En 2012 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir, 57 inscrits ; 34 votants (59%) ; 100% suffrages exprimés

En 2013 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir, 63 inscrits ; 45 votants (71.40%), 2 blancs et nuls

En 2014 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir, 64 inscrits ; 39 votants (60.93%),

En 2015 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir 64 inscrits ; 47 votants (73.44 %) 46 suffrages exprimés 1 nul

En 2016 : 62 inscrits 43 votants (69.35%) 39 suffrages exprimés 4 blancs ou nuls

En 2017 62 inscrits 39 votants (62.90%) 38 suffrages exprimés 1 blanc ou nul

Sont déclarés élus :

Mme Arpajou

Mme De Maria

M Bouhours

M Breuil

M Barrieu

M Rakotondrahaja

Suppléants : M Le Goanvic
Mme Pujol
M Rolland
Mme Vergez
Mme Nadal

Représentants des personnels : ATOSS

1 seule liste, 2 sièges à pourvoir.

En 2012 : 1 liste, 2 sièges, 28 inscrits, 27 votants (96%), 100 % suffrages exprimés
En 2013 : 1 liste, 2 sièges, 29 inscrits, 26 votants (89.70%), 100 % suffrages exprimés
En 2014 : 1 liste, 2 sièges à pourvoir 27 inscrits, 24 votants, 89%
En 2015 : 1 liste, 2 sièges à pourvoir 25 inscrits, 22 votants soit 88% 21 suffrages exprimés, 1 nul
En 2016 : 1 liste, 2 sièges à pourvoir 25 inscrits, 23 votants soit 92 % 23 suffrages exprimés,
En 2017 : 1 liste 2 sièges à pourvoir 21 inscrits 21 votants (100%) 21 suffrages exprimés

Sont déclaré élus : Titulaires : M Renaud
M Claude

Suppléants : Mme Toulouse
Mme Bouchet

Représentants des élèves :

Ils sont élus par les délégués de classe :

Inscrits : 38 élèves votants : 33 soit 91.66 % 2 sièges à pourvoir

Sont déclarés élus : Titulaires : Jules Clergues Emilie Imaev
Suppléants: Eloi Priou Luna Arrellano

D'autre part, des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} ont élu des éco-délégués : les réunions auront lieu les vendredis entre 13h et 14h : des actions concrètes vont être mises en œuvre grâce au concours des professeurs (hôtel à insectes, travail sur les économies d'énergie, coin nature réalisé par les internes...)

•Rôle du CA

Le rôle du CA est donné par les articles 16 et 17 du décret du 30.08.1985 modifié par le décret du 31 10 1990 et les articles du décret 91.173 du 18 février 1991, du décret 2005-1145 du 9 septembre 2005. et décret 2010-99 du 27 janvier 2010, du décret du 27 juillet 2013

*Rôle du CA : dans le cadre de l'autonomie des EPLE article R.421-2: organisation en classes et groupes et répartition des élèves, emploi des DGH, organisation du temps scolaire, préparation de l'orientation, mise en œuvre du projet d'établissement et du contrat d'objectifs, du règlement intérieur (BO 2000 modifié par le décret n° 2011-728 du 24 juin 2011 et modifié en juillet 2014), conduite du dialogue avec les parents d'élèves, adoption du budget et du compte financier, passation de conventions, donne son accord sur le programme de l'association sportive, soumet le programme d'actions et son bilan dans le cadre du conseil école-collège.
Acceptation de dons et legs et son règlement intérieur.*

Le Conseil d'Administration ayant été mis en place, son premier acte est de mettre en place la Commission Permanente, le Conseil de Discipline, le Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté, et la commission éducative.

COMMISSION PERMANENTE

Composition définie par l'article 26 du décret 85/924 du 30 août 1985 modifié par décret 1145 du 11 septembre 2005. et décret 2010-99 du 27 janvier 2010 : article R421-36

Composition : 12 membres issus des titulaires et des suppléants.

Elle est chargée d'examiner toute question soumise au Conseil d'administration

-3 membres de droit : I. Dubord, Principale

M Abidi Principale Adjointe
MF Mailhac, adjointe gestionnaire

- 1 représentant de la collectivité de rattachement : Mme Toison
- 4 représentants élus des personnels :

3 enseignants et éducation : M Barrieu, M Bouhours, M Breuil
(suppléants :Mme Arpajou, M Rakotondrahaja , Mme Nadal
)

1 ATOSS: M Renaud Didier (suppléant M Gilles Claude)

1 élève : Emilie Imaev (suppléant : Eloi Priou)

3 parents : Mmes Actry, Alary et Depont
(suppléants : Mmes Larroux, Billot et Catanese)

)

CONSEIL DE DISCIPLINE

Sa composition a été modifiée par le décret 2004-412 du 10 mai 2004. et décret 2010-99 du 27 janvier 2010, article R 511-20. Il comprend 14 membres

Le Conseil de Discipline est saisi par le Chef d'établissement. En règle générale, il se réunit dans l'établissement. Toutefois, Mme la Principale signale qu'en fonction de la gravité de la situation et des risques de répercussion sur la sécurité de l'établissement, le chef d'établissement peut le délocaliser et/ou saisir le Conseil de Discipline départemental.

- Membres de droit : Mme Dubord, Principale
Mme Abidi , Principale Adjointe
Mme Bidan, C.P.E.
Mme Mailhac, Gestionnaire
- 4 personnels d'enseignement et d'éducation : Mme Pujol, Mme Vergez,Mme Arpajou,M le Goanvic
- suppléants : M Barrieu,Mme Nadal, M breuil, Mme De Maria
- 1 ATOSS : Emmanuelle Bouchet (supléant M Didier Renaud)
- 3 parents : Mmes Alary, Catanese et Depont)
(suppléants : Mmes Bruchet, Larroux et M Cazac)
- 2 élèves : Emilie Imaev et Jules Clergues
(suppléants : Eloi Priou et Luna Arrellano)

En 2011/2012 il s'est réuni 2 fois, 2 exclusions définitives sans sursis ont été prononcées.
En 2012/2013 il s'est réuni 7 fois, 7 exclusions définitives sans sursis ont été prononcées
En 2013/2014 il s'est réuni 1 fois, 1 exclusion définitive sans sursis a été prononcée.

En 2014/2015 il s'est réuni 2 fois à la demande de Mme l'inspectrice d'Académie : pas de mesure prise car les faits ne s'étaient pas déroulés au sein du collège et le conseil de discipline n'avait pas assez d'éléments pour statuer.

En 2015 2016 il s'est réuni 2 fois : 1 exclusion définitive , 1 exclusion temporaire

En 2016/2017 il s'est réuni 5 fois 1 exclusion définitive, 4 exclusions temporaires avec mise à l'épreuve

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET LA CITOYENNETE :

Article R421-47 décret 2010-99 du 27 janvier 2010

C'est une instance qui examine et fait le bilan des actions menées au sein de l'établissement à l'initiative de tout membre de la communauté éducative en matière de santé et de citoyenneté. Si certains d'entre vous veulent apporter leur concours, ils sont les bienvenus.

La présence de 2 infirmières de santé scolaire trois journées et demi par semaine et d'une assistante sociale les mercredis matin et jeudis est un atout pour le collège.

Les actions prévues vont reprendre :

- Information sur les dangers d'internet 6^{ème} et 5^{ème} (policier référent : Mme Revel)
- éducation affective et sexuelle pour les 3^{ème} (Mme Peigné /Mme Rodriguez)
- évacuation bus dans le cadre de la prévention routière

-dans le cadre de la sensibilisation aux problèmes du réchauffement climatique : les éco délégués et des élèves volontaires vont travailler sur les économies d'énergie et sur la biodiversité .

Nous sommes lauréats au dispositif lancé par le département du GERS « Gers animation TEPCV » : accompagnement des collèges pour la réduction de leur consommation d'énergie et d'eau , la réduction et la valorisation des déchets .1ere réunion : à priori le 17 novembre de 13h à 14h ouverte à toutes les personnes intéressées

Une réunion d'information et de propositions CESC se tiendra au cours de l'année. Il est important que des représentants des parents d'élèves et les représentants des élèves puissent y participer ainsi que les personnes intervenant dans l'établissement qui seraient invitées.

Le programme d'actions ainsi que le bilan seront soumis au vote en fin d'année scolaire Si de nouvelles actions devaient voir le jour, un vote du CA serait nécessaire.

Membres :

- Mme Dubord, Principale
- Mme Abidi , Principale Adjointe
- Mmes Rodriguez et Berger , infirmières scolaires
- M. Renaud, chef de cuisine / M. Claude
- Mmes Bruchet,larroux,Billot , représentantes des parents d'élèves (suppléante : Mme Catanese)
- Mme Nadal, Mme de Maria, M Rakotontrahaja
- Suppléants : Mme Vergez, M Rolland, M Bouhours

Toute personne intéressée et porteuse de projets peut y participer.

A titre d'information : des interventions de l'ANPAA dans le cadre de la prévention des addictions sont prévues cette année ainsi qu'une intervention de la PJJ.

Le CESC se réunit au moins une fois par an.

LA COMMISSION DE FONDS SOCIAL COLLEGIEN

Madame la Principale précise qu'elle comprend :

Le chef d'établissement

La gestionnaire

Une conseillère principale d'éducation : Mme Bidan ou Mme Darolles

1 représentant de la commune : Mme Aurensan

1 représentant des enseignants : Mme Arpajou

1 représentant des personnels ATOSS : M. Claude (suppléant : Mme Toulouse)

1 représentant des parents d'élèves : Mme Depont (suppléante Mme Catanese)

1 représentant des élèves : Emilie Imaev

Le représentant des élèves assistera à la réunion dans la mesure où les cours ne sont pas impactés.

CONSEIL PEDAGOGIQUE

Madame la Principale rappelle la composition du conseil pédagogique qui doit être arrêtée en CA à savoir un professeur principal par niveau et les coordonnateurs de disciplines soit 14 enseignants, auxquels il faut ajouter le chef, l'adjoint, une CPE.

Il faut préciser que le Conseil Pédagogique est ouvert à l'ensemble des personnels enseignants qui désire apporter leur contribution

Les missions assignées : instance de réflexion pédagogique qui travaillera en priorité sur la continuation de la mise en œuvre de la réforme du collège : EPI/Parcours

COMMISSION EDUCATIVE

Instituée par le décret du 24 juin 2011.

Sa composition ainsi que ses attributions sont énoncés dans l'article R.511-19-1 du décret :

Présidée par le chef d'établissement ou son représentant, elle comprend des personnels de l'établissement dont au moins un professeur et au moins un parent d'élève. Sa composition est arrêtée par le conseil d'administration et inscrite dans le règlement intérieur de l'établissement qui devra donc être modifié puisque cet article n'y figure pas.

Je vous propose la composition ci- dessous :

Le chef d'établissement ou son représentant : président

Membres :

- Une CPE
- le professeur principal de l'élève concerné
- 2 représentants des professeurs : M Rolland, Mme Arpajou (suppléants : Mme Pujol, M Le Goanvic)
- 2 représentants des parents d'élèves : Mmes Alary et Catanese (suppléantes : Mme Depont et M Cazac)
- Un représentant des élèves : Jules Clergue

Elle associe toute personne susceptible d'apporter des éléments permettant de mieux appréhender la situation de l'élève concerné.

Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. Elle est également consultée en cas d'incidents impliquant plusieurs élèves.

La commission éducative assure le suivi de l'application des mesures de prévention et d'accompagnement, des mesures de responsabilisation ainsi que des mesures alternatives aux sanctions.

Vote pour la mise en place des instances émanant du CA

<p>Vote : 22 pour 0 abstention 0 contre</p>

II. Délibérations relatives aux questions traitées sur rapport du Chef d'Etablissement

1. La Scolarité

1.0 Bilan rentrée 2017

A) Effectifs élèves

Rappel 2013/2014 : 592 élèves en collège et Ulis

Réel au 04/11/2014 : 589 y compris les élèves de Dima et d'Ulis soit – 3 élèves par rapport à l'effectif de 2013/2014 : effectifs stables

Réel au 2 novembre 2015 : 581

Effectifs au 02 novembre 2016 : 540

Effectifs au 6 novembre 2017

Prévisions DSDEN	Réel
6 ^{ème} : 114 dont 3 Ulis	6 ^{ème} : 109 dont 2 ULIS
5 ^{ème} : 124 dont 4 ULIS	5 ^{ème} : 126 dont 4 ULIS
4 ^{ème} : 127 dont 2 ULIS	4 ^{ème} : 134 dont 2 Ulis
3 ^{ème} : 132 dont 2 ULIS	3 ^{ème} : 137 dont 3 Ulis et 3 DIMA
Total : 497 élèves	

Total : 506 soit moins 35 élèves par rapport à 2016/2017 (une division de 6^{ème} en moins)

Pour l'Ulis, la capacité d'accueil limite les effectifs à 10 élèves : actuellement 11 élèves sont scolarisés à l'Ulis.

Il faut souligner que le collège accueille des élèves allophones qui bénéficient d'heures de FLE . Ces élèves arrivent de façon échelonnée .

Le collège accueille également une UEE par convention avec l'ITEP Philippe Monello : les élèves sont présents les jeudis et mardis par demi groupes et sont encadrés par une professeure des écoles spécialisée et un éducateur spécialisé.

Rappels

A la rentrée 2016 :

Il y a 13.5% d'entrants en 6^{ème} qui ont un an de retard (18.5% en 2014./2015).

L'âge des élèves entrant en 6^{ème} est moins significatif car les maintiens sont rares. Il faut souligner le nombre élevé de PPRE passerelles :

A la rentrée 2017 :

Entrée en 6^{ème} : sur 109 élèves : 7 ont 1 an de retard (6.42%)

3 ont 1 an d'avance :2.75%

En fin de 4^{ème} : sur 137 élèves (avec ULIS)

2 élèves admis en DIMA : 1.45%

5 élèves en 3^{ème} PEP (public) +1 élève 3^{ème} PEP privé : 4.37%

94.24% des 146 sont en 3^{ème} générale ou 3ME ULIS ou IMPro

Orientation fin 3^{ème} :

Sur 146 élèves de 3^{ème} : 118 admis en 2GT 87.67 % %

28 élèves en voie professionnelle 19.17%

Dont 22 élèves soit 78.57 % en 2de Pro et 6 soit 21.42 % 1ere année de CAP

2 élèves non affectées prises en charge par CIO , 1 affectée au lycée Lavacant
1 redoublant au collège .

Les résultats au DNB : excellents résultats :

91% (89% académie) reçus en série générale dont 37% mention TB,, 16% mention B
22% mention AB alors que les années précédentes les résultats du collège étaient inférieurs aux moyennes départementales et académiques

Série professionnelle scolaire : 1 candidat refusé

B) Effectifs personnels

Tous les personnels ou leurs remplaçants étaient nommés et présents le jour de la pré-rentrée : soit un effectif de 40 enseignants (dont 6 enseignants sont en services partagés, 5 à temps partiel et 1 enseignante stagiaire en documentation),

Le remplacement d'une professeur d'éducation musicale n'a pu se mettre en place qu'au bout de 15 jours suite aux désistements de 2 enseignants nommés par la DPE

Personnel ATT: 19 agents territoriaux (dont 6 en cuisine) + 1 Agent de Laboratoire

Il faut souligner les difficultés de remplacement des personnels en congé et le remplacement du second de cuisine (muté) qui n'est pas encore stabilisé

Secrétariat de direction : 1. poste, Michelle Pezzarini

Secrétariat d'intendance : 1 poste (1 mi temps : M Moriangé, 1 à 30% Mme Bouchet) et à compter du 6 novembre : un personnel en reconversion affectée au service intendance et au secrétariat de direction (à 80% Mme Combes)

Le personnel Vie Scolaire : 8.25 postes qui se composent comme suit : , 3 trois quart temps, 11 à mi-temps

En ULIS : 1 AVSCO (0.25 pris sur dotation AED +0.50)

Pour les TICE : 0.50 (dotation rectorale) +0.50 : dotation établissement

2 personnels en service civique ont intégré l'équipe : l'un chargé de l'internat , l'autre pour activités artistiques , animation du foyer et dispositif « devoirs faits »

Par contre le temps partiel d'une CPE n'est pas compensé.

La suppression des postes de CAE/CUI pose problème dans le fonctionnement de l'établissement

1.1 EMPLOI DE LA D.G.H.

DGH au 6 novembre : 603.75 h dont 574.20 HP (en juin 571 HP) et 29.55 HSA (en juin 34.75 HSA) : compensation temps partiel, nouvelle modalité d'attribution indemnité enseignante spécialisée ULIS correspondant à 2 HSA, HSA transformées en HP dans le

cas des services partagés

Choix arrêtés par l'établissement dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des collèges :

Accompagnement personnalisé : toutes les disciplines y contribuent.

Niveau 6^{ème} : 0.5h/classe attribuée au français, 0.5h/ classe en maths sur le niveau , 0.5h/classe en histoire/géographie ,

Niveau 6^{ème} : pour 3 divisions : mise en œuvre de l'EIST par 2 professeurs 4H/classe
Pour la 4^{ème} division : 1 professeur assure les enseignements de technologie/sciences physiques et 1 professeur assure la SVT,
En EPS : 0.50/division pour le savoir nager.

Pour l' accompagnement personnalisé et les EPI (intégré aux cours) :

En 5^{ème} :Latin 0.50/division sur 1 semestre : tous les élèves bénéficient de cours de latin dans lesquels est intégré un EPI .Leur choix pourra être pertinent en fin de 5^{ème}

En sciences physiques : 0.50/division / semestre

En 4^{ème} : +0.50 en technologie et SVT sur un semestre

En 3^{ème} : +0.50 en français et en histoire/géographie, maths, sciences physiques, SVT, technologie en anglais, espagnol / professeur,

Maintien 1h chorale.

il reste 2 Heures qui seront transformées en HSE enseignement, compensation des professeurs à temps partiel qui effectuent 15 h alors que le temps partiel est de 14h40.

La DGH a permis de mettre en place tous les enseignements obligatoires et les

Enseignements de compléments :

Les enseignements de compléments proposés au collège sont :

Latin dès la classe en 5^{ème} pour tous les élèves :1h/semestre , 2h en 4^{ème} et 3^{ème} sur l'année :

Effectifs 2016/2017: en 4^{ème} : 30 élèves

en 3^{ème} : 30 élèves

Latin 2H/semaine

Effectifs en 2017/2018 : 2 groupes de latin en 4^{ème} : **41 élèves**

En 3^{ème} : **21 élèves**

A souligner, les élèves ont obtenu un prix au rallye Latin régional

Grec 3h

Effectifs 2015/2016 :3^{ème} : 22 élèves pour 3h

Effectifs 2016/2017 3^{ème} : 15 élèves (- 7)

Effectifs 2017/2018 3^{ème} : 7 élèves (d'où décision de 2h de cours)

Groupe bi-langue anglais/espagnol en 6^{ème} comprend : 23 élèves 2h de cours

Cet enseignement est maintenu car des élèves du primaire étudient l'espagnol et doivent avoir la possibilité de poursuivre cet enseignement au collège de secteur.

Les élèves qui avaient choisi ces 2 langues poursuivent leur apprentissage en 5^{ème} et 4^{ème} et 3^{ème} cette année à raison de 2h50 de cours.

5^{ème} : 17 élèves (1gr) 4^{ème} : 31 élèves (2gr) 3^{ème} : 17 élèves (1 gr)

Pour pouvoir continuer l' anglais/espagnol, l'élève doit avoir suivi cet enseignement en école primaire.

Sections sportives :

La section sportive : 2H +1IMP: rugby : coordonnée par M Breuil : 30 élèves ,

M Breuil assure également la coordination synthèse disciplinaire pour 1 IMP et la **section handisport** pour 1 IMP

La section sportive : football : coordonnée par M Ader : 49 élèves : 4 heures d'enseignement dont (2h rémunérées par le club)+1 IMP . Un AED encadre aussi les élèves

La section a 30 ans cette année.

La section sportive : basket ball : coordonnée par Mme Jouannique : 2 heures assurées par le professeur +1 IMP et 2 heures assurées par un éducateur du club : 33 élèves et un AED

L'utilisation de la DGH est approuvée à l'unanimité des 22 votants.

1.2 Fixation des règles d'organisation de l'établissement :

Ils ont été définis afin de permettre un équilibre des trois trimestres. Professeurs et élèves ont connaissance du déroulement de l'année, sous réserve de modifications minimales. M Breuil souligne que le 1^{er} semestre se termine le 29 janvier 2018 (et non le 22 comme indiqué par erreur)

Le calendrier des rythmes scolaires est approuvé à l'unanimité des 21 votants.

Le calendrier du 3^{ème} trimestre sera précisé ultérieurement en fonction des directives de l'orientation.

1.3 Journée de solidarité

La journée de solidarité soit 7 heures de travail est due par l'ensemble des personnels, elle peut être faite le Lundi de Pentecôte ou sous une autre forme.

Madame la Principale propose la mise en oeuvre des modalités de récupération suivantes :

- personnel enseignant, d'éducation et administratif :
- travail un samedi matin le **10 mars** pour une demi-journée portes ouvertes pour les parents et enfants de CM2 soit de 8 h 45 à 12 h15.
- 3H30 de conseils pédagogiques

vote : 22 pour 0 abstention 0 contre
--

2. La vie intérieure de l'Etablissement

2.1 Service vacances 2017/2018:

La circulaire n° 96-122 du 29 avril 1996 étant caduque, suite à l'application des 35 H dans la fonction publique, il revient au chef d'établissement de fixer le service de vacances.

Pendant les permanences des agents, le chef d'établissement ou l'adjointe au chef d'établissement ou l'adjointe gestionnaire ou une Conseillère Principale d'Education sera présent. M. l'agent chef ou M. le chef de cuisine sera présent lors des permanences de leurs services respectifs.

Mme la Principale rappelle qu'une note d'information est transmise aux différents services.

Plusieurs jours de permanence sont assurés au sein de l'établissement :

- **Vacances de Toussaint :** 2 jours : lundi 23 et mardi 24 octobre 2017
- **Vacances de Noël :** fermeture
- **Pour les vacances d'hiver :** 2 jours : lundi 19 et mardi 20 février
- **Pour les vacances de printemps :** 2 jours : .lundi 16 et mardi 16 avril
- **Pour les congés d'été :** permanences assurées du 9 au 13 juillet 2017 et du 27 au 30 août 2017 pour l'ensemble des personnels.

Rentrée des enseignants : vendredi 31 août 2018

Rentrée des élèves : lundi 3 septembre 2018

Pendant les permanences :

L'accueil du public sera assuré de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30.

La police fera éventuellement des rondes de sécurité (opération tranquillité vacances).

Les services du conseil départemental et de la Dsden sont destinataires de ce calendrier

Les services de vacances sont approuvés à l'unanimité

2.0 Programme prévisionnel des sorties pédagogiques et séjours pédagogiques

Pour information :

Dans le cadre du parcours culturel de l'élève confirmé à ce jour.

Niveau 6^{ème} : spectacle de théâtre à Samatan le 12 décembre : « J'ai trop peur » cadre PEAC

Niveau 5^{ème} : visites du Musée des Jacobins.

La classe de 5^{ème} E bénéficiera d'un programme concernant le patrimoine dans le cadre du projet « A nous le patrimoine ». Une réunion d'information a eu lieu en présence des parents des élèves de la classe le 9 octobre.

Il est précisé que ces sorties seront programmées au 2nd semestre le vendredi après midi sans perturbation des cours (les élèves de cette classe sont libérés de cours)

Un planning sera communiqué aux familles .Ces sorties sont animées par une intervenante d Auch , pays d'Art et d'Histoire .

Niveau 4^{ème} : visionnement de 3 films du répertoire : opération collège au cinéma, les élèves bénéficieront d'une présentation des films et la documentation pédagogique sera remise aux enseignants pour exploitation dans le cadre du PEAC

Niveau 3^{ème} : Concert dans le cadre des JMF : Recuerdos jeudi 22 mars 2018 au dôme de Gascogne cadre PEAC

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité

Vote : 22 pour 0 abstention 0 contre
--

2.2 Bilan du cross du collège

Le traditionnel cross du collège s'est déroulé le jeudi 13 octobre 2017 avec un temps clément dans le magnifique parc du Conseil Départemental mis à notre disposition.
Tous les élèves ont effectué le parcours l'après-midi.

Le cross permet aux 100 élèves qui ont réalisé les meilleurs temps de participer au cross départemental à l'Isle de Noé le 22 novembre, puis pour les équipes qualifiées au cross académique qui aura lieu à Carcassonne.

Le Conseil Départemental, les enseignants d'EPS, tous les enseignants accompagnateurs, les assistants d'éducation, l'infirmière de santé scolaire ont contribué à la réussite de la manifestation avec remise de médailles en présence de parents d'élèves et de Mme Toison, Conseillère Départementale , de grands remerciements à tous.

2.3 Délégation de signatures

Dans le cadre de ses fonctions et de l'élaboration de sa lettre de mission, il convient de déléguer la signature du chef d'établissement à Mme Malika Abidi, principale adjointe
Mme Abidi est donc autorisée à signer :

Tout document concernant les niveaux de classe qui lui sont confiés : 6^{ème} et 4^{ème} (notes aux parents, enseignants, élèves, bulletins, procédures disciplinaires, sanctions , conventions de stage si nécessaire).

Dans le cadre de la mise en œuvre des remplacements de courte durée : tout document se rapportant à cette question

Dans le cadre du suivi et de la mise en oeuvre des actions pédagogiques :notes de service, informations aux élèves, enseignants, notes aux partenaires.

En cas d'absence ou d'empêchement majeur du chef d'établissement, Mme Abidi se voit déléguer toutes les signatures sauf les documents concernant l'ordonnateur.

La proposition de délégation de signature à Madame la Principale Adjointe est approuvée à l'unanimité

2.4 Dispositif « devoirs faits » : information

Le dispositif se met en place pour le niveau 6^{ème}, il sera élargi progressivement. Nous souhaitons avoir une visibilité sur l'organisation et l'efficacité.

Les personnels AED, services civiques et les professeurs volontaires (11 à ce jour) encadreront les élèves dont les parents ont répondu favorablement au courrier distribué avant les vacances.

Il s'agit de permettre aux élèves volontaires de faire leur travail personnel au collège ; Les groupes seront limités à 10 élèves, il pourra être accepté que des élèves viennent ponctuellement mais les familles ont signé pour l'année scolaire.

Une enveloppe pour rémunérer les enseignants sera octroyée par le ministère.

Départ de Melle Emilie Imaev : 21 membres

3. Les Finances

3.0 Don FSE

- Suite à l'assemblée générale du FSE, il convient d'accepter les dons de ce dernier pour les voyages et sorties scolaires à savoir pour **2017-2018** :

- 10 €/élève pour le séjour APPN SKI
- 15 €/élève pour le séjour en Provence
- 2 €/élève pour collège au cinéma
- 2 €/élève pour les sorties théâtre

Vote : 21 pour
0 abstention
0 contre

- **Rappel pour 2016-2017 – vote effectué au CA du 1^{er} décembre 2016**

Mme MAILHAC indique que ce vote précédent figure dans l'actuel PV car pour encaisser les recettes du FSE, il lui faudra faire un acte non transmissible dans le logiciel DEMAC'T. Donc elle sollicite les membres pour leur vote.

- Suite à l'assemblée générale du FSE, il convient d'accepter les dons de ce dernier pour les voyages et sorties scolaires à savoir pour 2016-2017 :

- 10 €/élève pour le séjour APPN SKI
- 25 €/élève pour les séjours en grande Bretagne
- 25€/élève pour le séjour en Espagne
- 2 €/élève pour collège au cinéma niveau 4^{ème}
- 1.50€/élève pour la sortie à l'Astrada pour le niveau 6^{ème} : théâtre
- 1,50€/élève pour la sortie à Airbus Toulouse pour deux classes de 3ème

Vote : 21 pour
0 abstention
0 contre

3.1 Convention collège au cinéma 2017/2018

La convention collège au cinéma est reconductible pour l'année 2017-2018.

Participation familles : 4€

Collège ; 2€

FSE : 2€

Vote : 21 pour
0 abstention
0 contre

3.2 Convention collège CPIE

La convention CPIE sur la thématique de la BIODIVERSITE est présentée aux membres pour un montant de 230€..

Vote : 21 pour 0 abstention 0 contre

3.3 Convention « potagers et jardins pédagogiques »

Une convention particulière d'appui financier est proposée entre l'Etat (Mme ROYAL Ségolène, Ministre de l'environnement) et le collège Carnot : elle est datée du 06/04/17.

Cette convention a pour objet un appui financier d'un montant de 500 € pour la réalisation d'un ou plusieurs coins nature dans le collège. Ce projet est coordonné par Mme ABIDI Malika, principale adjointe du collège.

Par contre, il convient de s'assurer du versement des crédits.

Vote : 21 pour 0 abstention 0 contre

3.4 Voyage au ski : financement

Quelques rappels : les séjours pédagogiques sont payants donc facultatifs, ils sont proposés par des enseignants volontaires sur la base d'un projet à caractère pédagogique. Le chef d'établissement ne peut contraindre un enseignant à organiser un séjour.

La charte des voyages fixe le montant maximal qui peut être demandé aux familles à 350€.

Mme Maris, professeur d'EPS, coordonatrice du projet le propose aux membres du conseil d'Administration :

- Le voyage concerne tous les élèves de 6^{ème} (100 élèves) et 6 accompagnateurs
- **Le voyage aura lieu à Val Louron du 29 janvier au 02 janvier 2018 : 2 nuitées par élèves**

Elle précise avoir obtenu l'autorisation de Mme la Principale et que les parents seront prévenus.

La participation des familles est d'un montant de 120 euros et le FSE participe à hauteur de 10 euros par élèves (voir annexe).

Le financement et le budget prévisionnel du voyage au ski sont présentés aux membres du CA, un acte d'engagement et un échéancier ont été validés par tous les parents.

Vote : 21 pour 0 abstention 0 contre

3.5 Don : journée de la tolérance

Le bureau du Fonds de soutien aux Organisations laïques a décidé d'octroyer une aide d'un montant de 500€ pour la réalisation du projet : Journée de sensibilisation à la tolérance, valeur de la République » organisée au collège en mai 2017.

Acceptation du don à l'unanimité

Vote : 21 pour 0 abstention 0 contre

3.6 bilan : voyages scolaires 2016/2017

- Mme MAILHAC sollicite les membres pour la modification du bilan des voyages scolaires à Kingswood et à Londres qui ont eu lieu en mars 2017. En effet, afin de pouvoir rembourser les familles dont les enfants n'ont pas participé aux voyages suite aux montants octroyés par les voyagistes, il convient que le nouveau bilan des voyages soient revotés au CA suite à la demande de l'agent comptable et revalidés par les autorités de contrôle.

- Bilan du séjour à Kingswood

Vote : 21 pour 0 abstention 0 contre

- Bilan du séjour à Londres

Vote : 21 pour 0 abstention 0 contre

3.7 .Information sur les procédures concernant les voyages scolaires

Suite à un courrier des enseignants sollicitant la Direction de l'établissement pour l'organisation de deux autres voyages scolaires qui n'étaient pas prévus lors du CA du mois de juin 2017, Mme MAILHAC apporte les précisions suivantes :

L'organisation des voyages scolaires du collège Carnot pour l'année 2017-2018 a été validée par le CA de juin 2017. Il avait été décidé de deux voyages scolaires pour l'année scolaire à savoir :

- Le Ski au mois de janvier 2018
- La Provence pour le mois de mai 2018

La prévision budgétaire des voyages fait l'objet d'une MAPA si le montant des voyages excède le montant de 25000€ HT soit 30000€ TTC. Il s'avère que le montant prévisionnel pour ces deux voyages serait d'un montant de 29 429 €.

Mme MARIS a validé le montant du voyage au ski qui est prévu au mois de janvier 2018 avec les organisateurs.

Mme MAILHAC préconise pour les prochains voyages qui devraient avoir lieu durant l'année 2018-2019 que ces voyages soient validés définitivement au mois de juin 2017 afin qu'une prévision budgétaire soit effectuée ainsi qu'un marché à procédure adapté selon le montant total afin de respecter la réglementation du code du marché public.

3.8 : Délégation de pouvoir

Il est soumis aux membres une délégation de pouvoir de régisseur à un mandataire.

En qualité de régisseur de recettes du collège Carnot à AUCH, Mme MAILHAC donne délégation à M. MAURIANGE André pour effectuer des opérations financières liées à la régie : encaissement de chèques et d'espèces, décaissement de la régie, signature de tickets de remise de bordereaux de chèques.

Vote : 21 pour 0 abstention 0 contre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 32

La Secrétaire

La présidente

Mme Bidan



Mme Dubred

